

Photovoltaïque - Process

En fonction des opérateurs, les conditions minimales exigées par ces derniers pour réaliser un hangar photovoltaïque et/ou une toiture photovoltaïque de 100 Kwc sont les suivantes :

- Etre Propriétaire ou avoir les autorisations du propriétaire,
- Payer – selon les opérateurs - une caution qui est restituée lors de la signature du bail chez le notaire,
- Autoriser l'investisseur à déposer un permis de construire au nom du propriétaire,
- Une distance entre la limite du terrain et le domaine public inférieure à 200 mètres linéaires*,
- Un coût de raccordement qui n'excède pas 12 000 €HT*,
- Une distance entre le point de raccordement et le transformateur inférieure à 200 mètres linéaires*,
- Le coût des massifs d'ancrage ou de renforcement de la toiture qui ne dépasse pas une certaine somme (en général 5 000 HT)*,
- Signature d'un bail et d'un prêt à usage sur une période de 30 ans,
- Si Hangar, le propriétaire préparera, avant la phase des travaux, les accès et une plateforme de 40mx30m stabilisée en vue de l'évolution des engins de levage et de transport de 38 tonnes, la planéité de l'aire de montage et de son pourtour sur une largeur de 6 mètres, le dégagement du chantier y compris la périphérie qui doit être exempte d'excavations, de surélévations, de canalisations, de lignes électriques et matériels divers,
- L'ouverture et la fermeture de la tranchée jusqu'au domaine public, en vue du raccordement au réseau électrique sera réalisé par le propriétaire qui mettra à disposition pendant la phase de chantier, les sanitaires, l'eau et l'électricité a proximité.

* En cas de dépassement de ces seuils, le delta est à la charge du propriétaire.